

# ACTUALITÉS RH : LES IMPACTS DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE


**2 jours**

## RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DERNIÈRES JURISPRUDENCES

### PROGRAMME DE LA FORMATION

**Le programme sera actualisé en fonction de la parution des décrets relatifs à la loi de transformation de la fonction publique et mettra l'accent sur leur impact concret en gestion RH**

#### ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION

- › Du statut de 1959 à la loi de transformation de la fonction publique
- › Une nouvelle philosophie de conception de la fonction publique
- › Des lois mobilités aux décrets d'application de la loi de transformation de la fonction publique

#### LA MODERNISATION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- › Les lignes directrices de gestion : le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019
- › La politique de mobilité
- › La politique de promotion et de reconnaissance professionnelle
- › L'adoption d'un code général de la fonction publique par ordonnance
- › La déontologie et la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP)

#### LA TRANSFORMATION DU DIALOGUE SOCIAL

- › Le rôle du Conseil commun de la fonction publique
- › La création d'un comité social en lieu et place du comité technique
- › La fusion CT/CHSCT
- › Le rapport social unique
- › Le recentrage des attributions des commissions administratives et consultatives paritaires

#### QCM sur la déontologie et le dialogue social

Ateliers : analyse d'une demande de création d'entreprise par un agent public

Ateliers : schéma décisionnel d'une demande de détachement

#### LA MODERNISATION DES STATUTS DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

- › Les nouvelles marges de manœuvre données aux encadrants dans le recrutement de leurs collaborateurs
- › L'élargissement du recours au contrat (procédure préalable au recrutement, conditions de recrutement, durée), contrat de projet, contrat emplois de direction, indemnité de précarité, indemnités de fin de contrat (rupture conventionnelle), portabilité du CDI
- › La liste des emplois supérieurs ouverts au contrat
- › Les apprentis
- › Les mutations
- › La reconnaissance de la performance professionnelle : intéressement collectif et évaluation professionnelle
- › La discipline : la révision de l'échelle des sanctions

Mise en situation : rappel des situations administratives actuelles et nouvelles permettant un recrutement QCM sur la discipline (procédure et choix des sanctions)

#### FAVORISER LA MOBILITÉ ET SÉCURISER LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES EN CAS DE RESTRUCTURATION

- › Formation et mobilité : encadrement de la durée d'affectation, formation des nouveaux encadrants, IDV, allocation d'aide de retour à l'emploi
- › L'harmonisation des autorisations spéciales d'absence pour raisons familiales et congé du proche aidant
- › La formation professionnelle tout au long de la vie : portabilité du CPF et nouvelles modalités
- › La portabilité du CET
- › Le maintien du droit à avancement de certaines positions administratives
- › Les mesures d'accompagnement aux transitions professionnelles

Analyse d'une demande de CPF

#### RENFORCER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE : LES MESURES SUR LE GENRE

- › Les nominations équilibrées
- › La sanction du non-respect de l'obligation
- › L'organisation des jurys de concours
- › Le jour de carence pour les femmes enceintes
- › Le congé parental
- › Les parts hommes/femmes dans les tableaux d'avancement

Cas pratique : organisation d'un jury de concours

#### RENFORCER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE : LES MESURES SUR LE HANDICAP

- › Le contrat d'apprentissage
- › Les aménagements d'épreuves de concours
- › L'expérimentation du recrutement par détachement dans un corps ou cadre d'emploi de niveau supérieur
- › La période de préparation au reclassement
- › Le CITIS

Cas pratique : schéma de reclassement d'un agent inapte

#### LA PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES AGENTS

- › Le temps de travail
- › L'usure professionnelle
- › Le SFT et les parents agents publics
- › Le recours ponctuel au télétravail

#### LES ÉCHÉANCES

- › Le rappel du calendrier de loi de 2019 et décrets à paraître
- › Les perspectives pour 2021 - 2022

#### OBJECTIFS

Intégrer les impacts de la réforme de la fonction publique dans les services RH.  
Connaître les derniers textes applicables aux ressources humaines de la fonction publique.  
Évaluer l'incidence des dernières décisions de jurisprudence sur ses pratiques RH.  
Sécuriser ses actes de gestion RH au regard de la réforme.  
Appréhender les responsabilités de l'employeur public.

#### LES PLUS DE CETTE FORMATION

Une formation opérationnelle sur les évolutions de la réforme de la fonction publique intégrant les derniers textes  
Une session d'actualisation des connaissances réservée aux professionnels disposant d'une connaissance préalable des statuts de la fonction publique

#### PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services ressources humaines ou gestion des carrières des agents publics, juristes, chefs de service  
Disposer d'une connaissance préalable des statuts de la fonction publique

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes  
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)  
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation  
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

#### SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation  
Évaluation à chaud et à froid

#### TARIFS

1 468 € HT - Réf : VRH-ACRH

Validité : 30 juin 2021

#### PROCHAINES SESSIONS

**Formation à distance :**  
les 26 et 27 octobre 2020

**Paris Montparnasse :**  
les 1 et 2 octobre 2020  
les 14 et 15 décembre 2020  
les 4 et 5 mars 2021  
les 25 et 26 mai 2021

**Sessions en régions :**  
[www.gereso.com/ACRH](http://www.gereso.com/ACRH)

## Participant(e)

Mme  M.

Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

E-mail .....  
 (obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)

Tél. (ligne directe) .....

Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

## Formation choisie

Titre.....

Référence.....

Dates .....

Lieu .....

Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).  
 Merci de préciser votre choix :

Formation + Accès e-ressources pendant un an \*

Formation seule

## Entreprise/Établissement

Raison sociale .....

Adresse.....

Code postal | | | | | Ville.....

Téléphone..... Fax .....

N° d'identification (TVA intracommunautaire) .....

Code APE/NAF ..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

## Responsable formation

Mme  M.

Nom.....

Prénom .....

Service .....

Tél. (ligne directe).....

E-mail.....

## Signataire de l'inscription

Mme  M.

Nom.....

Prénom .....

Service .....

Tél. (ligne directe).....

E-mail.....

## Dossier

### Dossier à adresser à :

Mme  M.

Nom.....

Prénom .....

Service/Fonction.....

Tél. (ligne directe).....

E-mail.....

### Libellé de convention :

Si différent de l'adresse Entreprise / Établissement : .....

.....

.....

### Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF

Entreprise

OPCA

### Facture à adresser à :

À l'Entreprise / Établissement (préciser le service et l'adresse si différente) .....

.....

.....

.....

Si bon de commande, merci de le joindre impérativement à l'inscription

À l'OPCA (préciser l'adresse) .....

.....

.....

.....

Fait à : Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement :

.....

.....

.....

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur [www.gereso.com/cgv/](http://www.gereso.com/cgv/)